

**CORPORATION WOLVERINE WORLD WIDE , INC.**  
**MODALITÉS GÉNÉRALES DE VENTE**

Toute vente effectuée par Corporation Wolverine World Wide , Inc. (« Wolverine ») est régie par les modalités suivantes. « Marchandise » désigne tout produit vendu par Wolverine et « Client » renvoie à la personne ou à l'entité qui achète une Marchandise de Wolverine.

**Contrat.** Toute vente d'une Marchandise ou toute prestation de service par Wolverine au Client est régie par les présentes Modalités générales de vente ou y est soumise, lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre par Wolverine et constituent un contrat liant Wolverine et le Client (le « Contrat »). Ce Contrat comprend, par renvoi, toute modalité supplémentaire énoncée dans les listes de prix applicables, les catalogues de produits, les confirmations de commandes, les lignes directrices en matière d'échange de données informatisé, les critères d'engagement de Wolverine destinés aux partenaires commerciaux et aux fournisseurs, ainsi que dans toute autre documentation fournie par Wolverine au Client (« Modalités supplémentaires »). En cas de conflit ou d'incohérence entre les présentes Modalités générales et toute Modalité supplémentaire, les premières prévaudront. Ce Contrat constitue l'énoncé complet et exclusif des modalités du contrat conclu entre Wolverine et le Client. Toute modification à ce Contrat ne prendra effet, et ne sera susceptible d'exécution forcée, qu'à condition d'avoir été rédigée par écrit et signée par un dirigeant autorisé de Wolverine, sous réserve de la phrase qui suit. Wolverine se réserve le droit de changer, de modifier, d'amender ou de remplacer, unilatéralement, ce Contrat ainsi que toute Modalité supplémentaire de temps à autre, en tout ou en partie, moyennant la communication au Client d'un exemplaire de la version changée, modifiée, amendée ou remplacée, ou l'affichage de cette dernière sur son site web. Il incombe au Client de vérifier périodiquement le site web de Wolverine. L'adresse actuelle du site web est la suivante : [www.wolverineworldwide.com/termsandconditions](http://www.wolverineworldwide.com/termsandconditions). Wolverine refuse ou rejette toute modalité contenue dans les bons de commande ou autre document du Client, qui viendrait s'ajouter aux présentes modalités ou seraient différentes de celles-ci. Les modalités qui sont imprimées sur un bon de commande ou contenues dans ce dernier, ou dans un autre formulaire préparé par le Client, et qui viendrait s'ajouter aux présentes ou entreraient en conflit ou seraient incompatibles avec elles, seront inapplicables et n'auront aucun effet. Si le Client n'a pas autrement accepté les présentes modalités, l'acceptation par le Client de la livraison de la Marchandise ou de son paiement partiel ou total, constituera le consentement du Client aux présentes modalités.

**Commandes.** Toute commande de Marchandise doit être faite sous forme de bon de commande transmis par le Client à Wolverine. Toute commande doit faire l'objet d'une approbation finale de la part de Wolverine. Après avoir approuvé la commande, Wolverine peut fournir au Client une confirmation de commande. Aucune commande approuvée par Wolverine ne peut être modifiée ou annulée sans le consentement écrit de Wolverine. Le Client peut demander l'annulation d'un bon de commande moyennant l'envoi d'une demande écrite au Service à la clientèle de Wolverine. Le Client remboursera Wolverine de toutes les dépenses et pertes découlant de la modification ou de l'annulation d'une commande par le Client.

**Prix.** Les prix des Marchandises seront ceux publiés dans la liste des prix courants alors en vigueur à la date à laquelle Wolverine accepte la commande des Marchandises vendues, ou à une autre date particulière qui aura été convenue entre les parties par écrit. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Les prix indiqués ne comprennent pas les taxes et frais quelconques, y compris, entre autres, les taxes de vente et les taxes sur les produits et services, la taxe d'accise, la taxe de service et les impôts fonciers. Wolverine ajoutera toutes les taxes et frais sur la facture, et le Client s'engage à payer toutes les taxes ou frais applicables qui sont prélevés par une administration fiscale quelconque, à l'exclusion de l'impôt sur les revenus de Wolverine.

**Modalités de paiement.** Les modalités de paiement courantes sont « net 30 jours » à partir de la date de la facture, sauf si une date de paiement différente est indiquée au recto de la facture de Wolverine. Les Marchandises doivent être entièrement payées conformément aux procédures et modalités énoncées dans la confirmation de commande ou la facture émise par Wolverine au Client. Tout paiement doit être effectué en dollars canadiens. Les factures qui n'ont pas été entièrement acquittées sont réputées en souffrance, et tout solde impayé portera intérêt au taux de douze pour cent (12 %) par an. Wolverine aura le droit de suspendre l'exécution de toute commande du Client ou de toute obligation vis-à-vis du Client jusqu'à ce que le compte du Client soit mise à jour. Au cas où Wolverine déciderait, à quelque moment que ce soit que la situation financière, les habitudes de paiement ou la cote de solvabilité du Client ne justifie pas une vente à crédit, Wolverine se réserve le droit de demander un paiement préalable ou d'expédier la commande en C.R. Le Client remboursera Wolverine de toute dépense, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, qui ont été engagés pour le recouvrement de comptes en souffrance ou l'exécution forcée de ses droits découlant des présentes Modalités.

**Titre dans les Marchandises.** Le titre dans les Marchandises et le risque de perte dans celles-ci sera transféré au Client au moment de la livraison des Marchandises au transporteur qui a été retenu en premier pour les transporter.

**Sûreté.** Le Client octroie à Wolverine et en faveur de celle-ci, une sûreté dans les Marchandises et les produits de celles-ci, sûreté qui constituera un privilège grevant les

Marchandises jusqu'au paiement complet du prix d'achat et de tout autre montant dû en vertu de ce Contrat. Si les Marchandises sont situées au Québec, le Client hypothèque les Marchandises, par ce Contrat, en faveur de Wolverine, moyennant une hypothèque mobilière pour un montant égal au prix d'achat des Marchandises ainsi que tout intérêt et autre montant auxquels Wolverine a droit en vertu de ce Contrat et de toutes Modalités supplémentaires, plus une somme additionnelle de 20 % du montant de l'hypothèque mentionnée auparavant. Au cas où le Client ferait défaut de payer le prix d'achat ainsi que tous les autres montants prévus par ce Contrat, Wolverine détiendra tous les droits et recours d'un créancier privilégié ou d'un créancier hypothécaire en vertu de la *Loi sur les sûretés mobilières* (Ontario), le Code civil du Québec ou une législation analogue en vigueur à l'endroit où les biens sont situés. Afin de valider la sûreté octroyée à Wolverine, le Client s'engage à passer tous les actes que Wolverine, à titre de créancier garanti, est obligé de déposer, ou qu'elle estime nécessaires afin de valider ou de protéger sa sûreté, y compris un acte d'hypothèque mobilière grevant les Marchandises lorsqu'il est applicable. Le Client devra veiller à entreposer les Marchandises de manière appropriée; il devra aussi les assurer et veiller à ce qu'elles puissent être identifiées comme étant grevées d'un privilège ou d'une hypothèque de Wolverine, selon le cas, jusqu'au paiement complet des Marchandises par le Client. Wolverine se réserve le droit d'entrer dans les locaux du Client pour reprendre possession des Marchandises dont le paiement est en souffrance. Nonobstant ce qui précède, le Client a le droit de vendre les Marchandises et de transférer un titre valable dans celles-ci à un tiers non affilié; à condition toutefois qu'un tel droit cesse automatiquement au cas où le Client deviendrait insolvable ou si une requête de mise en faillite ou de mise sous séquestre (ou toute autre procédure légale ou administrative analogue) est déposée par le Client ou contre lui, ou si un syndic de faillite ou un séquestre est nommé pour les actifs du Client, ou si le Client réalise une cession de biens au profit des créanciers. Si le Client devient insolvable ou failli ou si d'autres procédures de redressement d'un autre débiteur sont instituées par le Client ou contre lui, ou si le Client réalise une cession de biens au profit de ses créanciers ou n'est pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance, l'un quelconque de ces événements sera considéré comme un défaut substantiel en vertu de ce Contrat, conférant à Wolverine le droit de cesser d'exécuter ce Contrat et de se prévaloir de tous les recours légaux et en équité qu'elle pourrait avoir contre le Client.

**Défaut.** En cas de défaut quelconque de la part du Client, Wolverine peut refuser de réaliser d'autres expéditions sans que cela n'affecte en aucune manière les droits qu'elle détient en vertu de ce Contrat. La date d'échéance de toutes les factures de Wolverine sera avancée de sorte qu'elles viennent à échéance et soient payables immédiatement, même si une échéance plus longue a été prévue par le passé. Si, malgré le défaut du Client, Wolverine choisit de continuer les expéditions, cette décision de Wolverine ne devra en aucun cas être interprétée comme emportant une renonciation à un défaut du Client ou n'affectera aucunement les recours légaux dont dispose Wolverine en raison d'un tel défaut.

**Livraison et retard.** Sous réserve de ce qui aurait pu être convenu par écrit entre Wolverine et le Client, Wolverine livrera les Marchandises CIP à la destination indiquée sur la facture de Wolverine (Incoterms 2000) selon le mode d'expédition et l'itinéraire établis par Wolverine. Le comptage des Marchandises expédiées sera réalisé par le transporteur. Le Client paiera à Wolverine tous les coûts d'expédition et les frais de livraison (assurance comprise) établis par Wolverine et indiqués sur la facture. Les expéditions sont régies par les limites standard concernant la perte ou la responsabilité du transporteur, sauf dans la mesure où le Client aura effectué au préalable une demande écrite pour une couverture en cas de perte plus importante offerte par le transporteur aux frais du Client. Toute date de livraison indiquée dans une confirmation de commande ne constitue qu'une approximation et n'est pas une condition essentielle du Contrat. Wolverine peut livrer toutes les Marchandises en une seule fois ou en plusieurs fois, au fur et à mesure. Toute livraison peut être modifiée ou annulée en raison d'événements que Wolverine ne peut raisonnablement maîtriser, y compris les cas de force majeure, le fait de se conformer à une loi, à une ordonnance, à une règle ou à un règlement d'un organisme gouvernemental ou autre, le retard au cours du transport, les conflits de travail, les grèves, les pannes d'équipement ou de systèmes, ou les pénuries de main d'œuvre ou de matériaux ou de services (« force majeure »). Si Wolverine n'est pas en mesure de terminer et de livrer les Marchandises à la date de livraison prévue en raison d'un événement de force majeure, ou si Wolverine s'est engagée de manière raisonnable à livrer les Marchandises au jour de livraison prévu, le délai prévu pour la livraison sera étendu en conséquence et Wolverine ne sera pas tenue responsable des pertes de profits ou de biens, ou des dommages directs, indirects, spéciaux, incidents, matériels ou autres, qui auraient été causés par un retard dans la livraison ou une omission de livrer. Au cas où le Client causerait un retard dans la fabrication ou la livraison d'une Marchandise, ou demanderait un délai concernant la fabrication ou la livraison d'une Marchandise, le Client remboursera à Wolverine tous les dommages qui en résulteront, et sera tenu de

payer, entre autres, les frais d'entreposage raisonnables des Marchandises pendant la période du retard ou d'interruption de livraison.

**Prix de détail.** Le Client est libre d'établir sa propre politique de prix concernant les Marchandises. Wolverine suggère que le Client revende les Marchandises au public aux prix de détail qui sont indiqués de temps à autre dans le catalogue applicable ou la liste des prix de détail recommandés, à l'exception uniquement des ventes saisonnières véritables ou d'autres promotions occasionnelles proposées par le Client.

**Crédits et contre-passement.** Wolverine n'examinera les réclamations relatives à des crédits et à des contre-passement qu'à la condition qu'elles aient été : 1) reçues par Wolverine dans les soixante (60) jours de la date d'expédition ou de livraison raisonnable des Marchandises qui font l'objet des réclamations; et 2) soumises à Wolverine accompagnées d'une description complète des Marchandises en question et de la raison pour laquelle le Client réclame un tel crédit ou contre-passement. Les crédits et contre-passements peuvent être refusés par Wolverine à sa seule discrétion et, sans limiter la portée de qui vient d'être énoncé, seront refusés sans autres examens si les réclamations n'ont pas été soumises dans la période de soixante (60) jours avec les descriptions exigées.

**Ventes autorisées.** Le Client n'est autorisé à revendre les Marchandises qu'aux utilisateurs finaux, comme des marchandises de « première qualité » dans des établissements de détail approuvés par Wolverine. Il est interdit au Client de vendre les Marchandises dans un établissement de détail qui n'aurait pas été approuvé par Wolverine, ni à une partie connue du Client ou dont il aurait des raisons de croire qu'elle a l'intention de revendre, de manière directe ou indirecte, les Marchandises ou de transporter les Marchandises vers un autre lieu aux fins de revente. La revente ou le transbordement des Marchandises vers un établissement qui n'aurait pas été autorisé, ou vers une autre entreprise, est interdit. Le Client avisera immédiatement Wolverine de ce qu'un tiers est à la recherche de Marchandises pour les revendre et les transporter en violation des dispositions de ce Contrat. Le Client inspectera toutes les Marchandises pour savoir si elles ont été endommagées avant de les proposer à la vente et ne vendra aucune Marchandise (y compris l'emballage) qui serait endommagée, défectueuse, « imparfaite », « de second choix », ou ne saurait autrement être qualifiée de « première qualité » à moins que Wolverine n'ait expressément autorisé leur vente par écrit. Le Client ne vendra aucune Marchandise sur des catalogues autres que ceux préparés par Wolverine, par le truchement des canaux de magasinage de la télévision, des magasins de discompte, y compris les points de vente ou les magasins d'usine situés dans des centres commerciaux ou les marchés aux puces, ou par d'autres méthodes de marketing direct y compris le publipostage direct ou la sollicitation de porte-à-porte, sauf ce qui aurait été expressément autorisé par Wolverine par écrit. Il est interdit au Client de faire la promotion, la publicité ou de vendre une Marchandise par le truchement d'Internet, des sites web ou des pages d'accueil, par transaction bancaire en direct ou technologie analogue à être développée dans le futur, sauf si elle a été précisément autorisée dans une entente Internet signée entre Wolverine et le Client. Wolverine peut retirer ou révoquer son consentement à ce qui est énoncé ci-dessus en tout temps à sa seule discrétion.

**Garantie.** Wolverine garantie que les Marchandises livrées seront exemptes de vices de matériau et de main d'œuvre sous condition d'une utilisation appropriée et normale. Les Marchandises seront considérées comme « défectueuses » si les vices dont elles sont atteintes ont pour effet de nuire de manière importante à leur valeur que leur attribue le Client ou l'utilisateur final en fonction de l'utilisation qu'ils comptent en faire.

**Recours — Marchandises défectueuses.** Conformément aux modalités de la garantie limitée énoncée ci-dessus (la « Garantie »), Wolverine réparera ou remplacera toute Marchandise qui s'avérerait défectueuse, à condition d'avoir reçu un avis écrit l'avisant de l'existence du vice dans les trente (30) jours à partir du moment où le vice devient apparent. À défaut pour Wolverine d'avoir reçu un tel avis dans ce délai, le Client sera définitivement réputé avoir renoncé à sa réclamation pour non-respect de la garantie, et Wolverine sera dégagée de toute responsabilité en vertu de cette Garantie. Au lieu d'une réparation ou d'un remplacement mentionnée précédemment, Wolverine peut, à sa discrétion, créditer le compte du Client, de la manière indiquée ci-dessous.

**Autorisation de retour de Marchandise / crédit — Marchandise défectueuse.** Tout retour de Marchandises défectueuses doit être soumis à l'autorisation préalable de Wolverine. Lorsqu'un retour est approuvé, Wolverine autorise le retour des Marchandises vendables et fait parvenir au Client un numéro d'autorisation. Toute Marchandise retournée doit être expédiée dans des boîtes en carton sur lesquelles le numéro d'autorisation devra être clairement indiqué. Le Service d'assurance de la qualité de Wolverine inspectera les Marchandises retournées dès leur réception et déterminera si ces Marchandises sont réellement défectueuses.

Si l'inspection ne révèle aucun motif légitime donnant droit à une réparation, à un remplacement ou à l'émission d'un crédit, Wolverine informera le Client qu'elle ne peut offrir « Aucun crédit » et Wolverine pourra disposer immédiatement de ces Marchandises à moins que : 1) le Client ait expressément demandé à ce que les Marchandises pour lesquelles « Aucun crédit » n'est accordé lui soient retournées; ou 2) le Client a accompagné les Marchandises d'une note demandant à ce que ces Marchandises lui soient retournées au cas où elles ne donneraient droit à « Aucun crédit ». Le retour des Marchandises pour lesquelles « Aucun crédit » n'est accordé sera réalisé aux frais du Client.

En ce qui concerne les Marchandises défectueuses pour lesquelles Wolverine décide d'émettre un crédit, Wolverine créditera le compte du Client du prix facturé à l'origine pour les Marchandises, plus les frais engagés par le Client pour leur retour.

**Retours de stock.** Toutes les ventes sont finales et aucun retour de Marchandises non défectueuses ne sera accepté sans l'autorisation préalable écrite de Wolverine. Si Wolverine décide qu'elle a commis une erreur sur la quantité, le style ou un autre aspect de l'expédition initiale de Marchandises, elle autorisera le retour des Marchandises susceptibles d'être vendues et fera parvenir au Client un numéro d'autorisation à la condition que la demande d'autorisation soit réalisée dans les trente (30) jour à partir de la réception de la marchandise expédiée par erreur. Dès la réception des retours de stock autorisés sur lesquels est indiqué le numéro d'autorisation applicable, Wolverine créditera le compte du Client du prix initialement facturé pour les marchandises retournées, plus les frais engagés par le Client pour leur retour. Des frais de réapprovisionnement de 4,00 \$ par paire et de réemballage de 3,00 \$ par paire, pourront être déduits du crédit lorsque l'erreur n'a pas été commise par Wolverine. Si le Client expédie à Wolverine des Marchandises non défectueuses sans avoir au préalable obtenue l'autorisation écrite de Wolverine, l'expédition en question sera refusée par le Service de retour des marchandises de Wolverine et sera ensuite retournée au Client à ses propres frais et tout fret de retour sera débité de son compte.

**Adresse de retour valide.** Tout retour de stock autorisé et tout retour de Marchandises défectueuses doivent être réalisés conformément aux instructions sur le retour des marchandises de Wolverine à l'adresse suivante ou à toute autre adresse qui aura été communiquée au Client par écrit et ne sauraient être acceptés à une autre adresse que celles-là : **Corporation Wolverine World Wide, Inc., Service de retour des marchandises**, 4600, rue Hickmore, Saint-Laurent, Montréal (Québec) H4T 1K2.

**Limite de garantie.** La responsabilité de Wolverine en raison de vices des Marchandises, qu'elle soit fondée sur la responsabilité contractuelle, la responsabilité délictuelle (*tort*), la garantie, la responsabilité stricte, ou toute autre théorie de droit, ne doit pas excéder le prix d'achat des Marchandises défectueuses. **CETTE GARANTIE TIEN LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT ORALE, ÉCRITE, EXPRESSE, IMPLICITE, PRÉVUE PAR LA LOI OU AUTREMENT. EN PARTICULIER, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER N'EST OFFERTE EN VERTU DE CE CONTRAT. LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT OU L'ÉMISSION D'UN CRÉDIT PRÉVUS EN VERTU DE CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET TIENNENT LIEU DE TOUT AUTRE RECOURS. WOLVERINE N'ASSUMERA AUCUNE RESPONSABILITÉ ENVERS LE CLIENT POUR LES DOMMAGES MATÉRIELS, SPÉCIAUX, INCIDENTS OU PUNITIFS QUELS QU'ILS SOIENT, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, LE PRÉJUDICE PERSONNEL QUI N'AURAIT PAS ÉTÉ CAUSÉ PAR LA NÉGLIGENCE DE WOLVERINE, LES DOMMAGES AUX BIENS, LA PERTE DE PROFITS OU TOUT AUTRE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE QUI SERAIT ATTRIBUABLE À UN VICE DES MARCHANDISES OU À UNE VIOLATION DE CE CONTRAT PAR WOLVERINE. WOLVERINE NE SERA PAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT, SUR LE PLAN DE LA RESPONSABILITÉ DÉLICTELLE (*TORT*), POUR TOUT VICE DE CONCEPTION OU DE FABRICATION DES MARCHANDISES.**

Aucun représentant, agent ou concessionnaire de Wolverine n'a le pouvoir de modifier, d'étendre ou de prolonger cette Garantie, de renoncer à une limite ou à une exclusion prévue par cette Garantie, ou de conférer des garanties différentes ou supplémentaires relativement aux Marchandises ou aux services fournis par Wolverine.

**Propriété intellectuelle.** Le Client reconnaît la propriété de Wolverine (par sa société mère, ses sociétés affiliées ou autrement) des marques de commerce, des marques de service, des droits d'auteur, des empreintes, des droits de publicité, des brevets, des modèles, des dessins déposés, des dessins industriels, de présentation (*trade dress*), de la conception du produit, des secrets commerciaux et d'autres droits relatifs à des biens incorporels afférents aux Marchandises (collectivement, « Propriété intellectuelle de Wolverine »), et reconnaît que le Client ne détiendra aucun droit, titre ou intérêt quelconque dans la Propriété intellectuelle de Wolverine. Toute utilisation de la Propriété intellectuelle de Wolverine pour la promotion ou la vente des Marchandises ne sera réalisée qu'au seul bénéfice de Wolverine et sera soumise à l'approbation écrite de Wolverine et devra se conformer strictement aux lignes directrices en matière de vente et de publicité établies de temps à autre par Wolverine. Le Client accorde à Wolverine une licence irrévocable, illimitée et entièrement payée touchant la propriété intellectuelle (comme les conceptions, la publicité protégeable ou le matériel publicitaire) qui a été élaborée pour les Marchandises et accepte de fournir et d'obtenir de tout tiers, toutes certifications que l'œuvre a été exécutée dans l'exercice d'un contrat de louage de service ou d'apprentissage, ou toutes cessions nécessaires afin de préserver les droits de Wolverine dans cette propriété intellectuelle.

**Délai de prescription extinctive.** Aucune réclamation, poursuite en justice ou autre procédure ne peut être intentée par le Client en raison d'une quelconque violation de la Garantie énoncée précédemment par Wolverine ou qui découlerait de ce Contrat ou qui serait reliée aux Marchandises après une (1) année à partir de la survenance de la cause d'action.

**Droit applicable.** Ce Contrat entre Wolverine et le Client devra être considéré comme ayant été passé dans la province de Québec, Canada. Il sera régi par le droit du Québec et les lois du Canada applicables dans cette province et doit être interprété conformément à ceux-ci, sous réserve des dispositions prévues par ce Contrat.

**Contractant indépendant.** Wolverine est un contractant indépendant en vertu de ce Contrat. Aucune disposition de ce Contrat ne sera réputée conférer à Wolverine, à ses employés ou à ses agents, le titre d'employeur, d'employé, d'associé ou de coentrepreneur du Client.

**Divers.** Au cas où une disposition de ce Contrat serait invalide ou non susceptible d'exécution forcée en vertu du droit applicable, la disposition deviendra sans effet dans cette mesure seule et pendant la durée de l'illégalité, et les dispositions restantes demeureront en vigueur. Le Client ne doit pas céder l'un quelconque de ses droits, ni déléguer l'une quelconque des obligations découlant de ce Contrat, sans le consentement écrit préalable de Wolverine. Ce Contrat liera le Client et Wolverine et sera susceptible d'exécution forcée par l'une des parties envers l'autre, ainsi que leurs représentants légaux, successeurs et ayants droit respectifs.

**Droits de Wolverine.** Wolverine détient tous les droits et recours conférés aux vendeurs par le droit applicable, et les droits et recours de Wolverine sont cumulatifs et peuvent être exercés par Wolverine de temps à autre. Une renonciation par Wolverine à invoquer une violation de ce Contrat par le Client ne prendra effet que si elle a été constatée par écrit, et elle ne doit pas être interprétée comme une renonciation à une autre violation. Le non-exercice d'un droit par Wolverine dans le passé ne saurait avoir pour effet de faire perdre ce droit à celle-ci.

**Langue.** Les parties conviennent que ce contrat, les Modalités supplémentaires ainsi que tout document qui y est relié soient rédigés en anglais. Ce contrat est traduit en français pour des fins de commodité seulement et en cas de différend quant à l'interprétation d'une des ses dispositions, la version anglaise prévaudra.